



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Avril 2026 à 19 heures 30

*suivant convocation aux Membres
en date du 15 avril 2026*

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Serge DENTZ ; Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Mélissa HELGEN ; Germain JUNG (à partir du point n°8) ; Pierre MALATRÉ ; Fabienne MARTIN ; Florence PION ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ et Denis WACH.

Membre absent excusé : Mmes Clémence CODIROSSO et Laëtitia MELLÉ

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ALLOUCHE.

Début de séance : 19h12

0-0-0-0-0-0-0-0

PROCURATION.S

Mme Clémence CODIROSSO donne pouvoir à Mme Florence PION ;

Mme Laëtitia MELLÉ donne pouvoir à Mme Mélissa HELGEN ;

Pour les représenter au Conseil municipal du 27 avril 2026 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote, signer tout document, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Isabelle ALLOUCHE en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 30 mars 2026 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé par 14 voix POUR (12+2 procurations).

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour pour le vote des subventions

Le maire propose le rajout de deux points supplémentaires concernant :

- Pour l'un, le vote et l'attribution des subventions, ce point a été omis lors de la rédaction de l'ordre du jour, il sera présenté en point 7 de cette séance.
- Pour l'autre, la désignation d'un membre autorisé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du maire ou de l'adjoint délégué durant l'exercice de ce mandat ; il sera présenté au point 13, déjà porté à l'ordre du jour et relatif à l'urbanisme.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR (12+2 procurations).

Pour la suite de cette séance, le maire précise que cette réunion est majoritairement consacrée à la présentation des résultats comptables de l'année N-1 et au vote du Budget principal pour l'exercice en cours.

Chaque conseiller a reçu par voie dématérialisée et en même temps que la convocation, les différents documents y relatifs et une version papier leur est remise lors de cette séance.

4/ BUDGET : approbation du CFU

Le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

La commune a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2026.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Denis WACH, 2^{ème} adjoint délégué aux Finances, délibérant sur le Compte Financier Unique ;

A- Lui donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer ainsi : voir tableau ci-dessous.

B- Constate, les identités de valeurs ;

C- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

D- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Intégration de résultats	Résultat ou solde
TOTAL BUDGET	1 216 129,19	1 243 193,86		27 064,17
Fonctionnement	512 363,17	607 765,70		95 402,53
Investissement	703 766,02	635 428,16		- 68 337,86
002-Résultat reporté N-1		102 837,60		102 837,60
001 Solde d'investiss N-1		- 32 161,58		- 32 161,58
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes		Résultat ou solde
Fonctionnement	512 363,17	710 603,30		198 240,13
Investissement	703 766,02	603 266,58		- 100 499,44
				97 740,69

Pour cette présentation, Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11+2 procurations) et l'abstention du maire ayant quitté la salle le temps du vote.

5/ BUDGET : affectation de résultats

Le Conseil municipal décide avec avis favorable à l'unanimité par 14 voix POUR (12+2 procurations) d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 qui est de **198 240,13 euros**, de la façon suivante :

- 100 500.00 euros au compte 1068
- 97 740.13 euros au compte 002 comme résultat de Fonctionnement reporté

6/ BUDGET : vote des taux communaux 2026 (Etat 1256)

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire propose de maintenir les taux définis.

Ainsi, le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, et après en avoir délibéré, décide avec avis favorable par 14 voix POUR (12+2 procurations)

De maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,09 %
- taxe d'habitation : 22,15 %

Et charge le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7/ Attribution des subventions 2026 pour la préparation budgétaire

La liste des demandes de subventions est présentée au Conseil municipal pour avis.

Les subventions annuelles pour les associations du village sont reconduites à hauteur de 300 euros pour chacune :

- La MJC (association Saint-Maurice),
- L'amicale des Sapeurs-Pompiers,
- La chorale Sainte-Cécile,
- Les donateurs de sang,
- Le Conseil de fabrique,
- L'association APE des Lutins et
- L'association « Pépins et Noyaux – Obst garte »

Les subventions pour les associations extérieures sont les suivantes :

- Pour l'APA : 100 euros
- Pour la Banque alimentaire du Haut-Rhin : 100 euros
- Pour le Football Club de Steinbrunn : 300 euros
- Pour l'Association « Mémoire et Histoire des tombes roumaines en France » représentée par M. Christophe WOERLE : 300 euros.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR (12+2 procurations).

Arrivée de M. Germain JUNG

8/ BUDGET : présentation et approbation du Budget principal 2026

Le Conseil municipal,

- après consultation de la commission des finances réunies les 10/03 ; 09/04 et 13/04/2026 ;
- après avis et conseils du Conseiller aux décideurs locaux ;
- suite aux explications données par l'adjoint aux finances ;

Approuve avec avis favorable à l'unanimité par 15 voix POUR (13+2 procurations), le budget principal, chapitre par chapitre et tel qu'il est présenté par le maire :

- Section de Fonctionnement :

Le total des dépenses et des recettes s'équilibre à 679 940,13 euros

- Section d'Investissement :

Le total des dépenses et des recettes s'équilibre à 634 940,13 euros

En matière de fongibilité des crédits, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice en cours.

Cette autorisation est matérialisée en renseignant « l'état des modalités de vote du budget » du document budgétaire.

La limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section est fixé à 7,5 %.

9/ Désignation du référent déontologique pour les élus

La loi 3DS du 23 février 2022 rend obligatoire l'instauration d'un référent déontologique pour les élus locaux qui a pour mission d'apporter à l' élu qui lui demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction d' élu, tels que décrits dans **la Charte de l' élu local** (à consulter dans le statut de l' élu local de l' AMF, mis à jour en janvier 2023).

Un décret du 6 décembre 2022 vient préciser les modalités et les critères de sa désignation, ses obligations et les moyens pour exercer ses missions.

Mme Fabienne MARTIN précédemment nommée, ne peut plus assurer cette fonction étant donné qu'elle est elle-même à présent élue suite aux dernières élections municipales du 15/03/2026.

Après avoir pris connaissance du Décret n° 2022-1520, le Conseil municipal décide de proposer Mme Angélique MARTIN, laquelle ayant été contactée, a accepté cette mission de référente déontologique de l' élu local pour la commune de STEINBRUNN-LE-HAUT.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 15 voix POUR (13+2 procurations).

Le maire remercie chaleureusement Mme Angélique MARTIN pour son implication et son engagement.

10/ Nomination des Membres pour la CCID

Le maire donne lecture de la liste des 24 personnes proposées pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Sur proposition du conseil municipal, sont proposés :

1. M. ANDREUTTI Marc
2. Mme BAELE CORDIER Noëlle
3. M. CUNY Jean-Marc
4. M. ENTZ Christian
5. M. EPPINGER Ysabelle
6. M. FALCH Julien
7. M. FRIGART Estéban
8. M. JUNG Germain
9. Mme KIENTZ Nathalie
10. Mme KILKA Marie-Rose
11. M. LERCH Frédéric
12. M. LUDIN Arnaud
13. Mme MALATRÉ Marie-José
14. Mme MARTIN Angélique
15. M. MENGIS Jean-Christophe
16. M. MULLER Daniel
17. M. MULLER Joseph (hors commune)
18. M. PRUVOT Jérôme
19. M. RITTER Roland
20. M. RUBERT Jean-Philippe
21. Mme SCHAEFFERT Marie-Christine
22. Mme SCHNEIDER Fabienne
23. M. TRITTER Maurice
24. M. WACH Denis

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La désignation des 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) sera effectuée par le directeur régional des finances publiques.

Pour cette composition, le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (13+2 procurations).

11/ Emplois-jeunes pour l'été 2026

Nous avons reçu 4 candidatures pour une demande d'emploi cet été :

- M. CHRISTEN Timéo (1^{ère} demande) ;
- M. DIRING Yohann (1^{ère} demande) ;
- M. PRUVOT Charlie (3^{ème} demande) et
- M. PRUVOT Raphaël (1^{ère} demande).

Les périodes de travail restent fixées à 2 semaines maximum pour chaque jeune.

Le planning de présence sera défini en fonction des congés de l'agent technique. Des travaux sont en prévision bien que les tâches restent toujours restreintes compte-tenu de la catégorie d'emploi qui consiste à proposer une 1^{ère} expérience professionnelle à des jeunes de moins de 18 ans.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 15 voix POUR (13+2 procurations) pour l'ensemble des candidatures aux périodes définies.

La gestion complète de ces missions sera confiée au Centre de gestion du Haut-Rhin.

12/ Mise en place du règlement intérieur du Conseil municipal

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'adoption d'un règlement intérieur n'est pas une obligation mais une faculté laissée à la libre appréciation du conseil municipal.

Le règlement intérieur est la « feuille de route » du conseil municipal et permet de fixer les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Le maire propose d'adopter ce règlement intérieur dont le détail est défini dans un document annexe qui sera joint à la délibération.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 15 voix POUR (13+2 procurations)

13/ Urbanisme

Signature des autorisations d'urbanisme

Le maire, vu l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui stipule que si le maire et/ou l'adjoint délégué à l'urbanisme sont intéressés par un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, soit en leurs noms personnels, soit comme mandataires, le Conseil municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Le maire propose que M. Pierre MALATRÉ soit habilité à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du maire ou de l'adjoint délégué.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR (12+2 *procurations*) et 1 abstention.

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0007 (CUb) présenté par M. Vincent STRICH, pour un terrain situé rue des Loups, en section n° 03, parcelles n° 187 et 188, d'une contenance totale de 2409 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0008 (CUa) présenté par la SCP BAEUMLIN & SIFFERT, notaires à ALTKIRCH, pour un terrain situé au lieu-dit « Riedweiher », en section n° 18, parcelle n° 208, d'une contenance de 297 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0009 (CUa) présenté par la SCP BAEUMLIN & SIFFERT, notaires à ALTKIRCH, pour un terrain situé au lieu-dit « Village », en section n° 01, parcelle n° 107, d'une contenance de 897 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0010 (CUa) présenté par la SCP BAEUMLIN & SIFFERT, notaires à ALTKIRCH, pour un terrain situé au lieu-dit « Hinter der Kirsche », en section n° 16, parcelle n° 212, d'une contenance de 774 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0010 présentée par la SCI La Family Berg Alm, pour la création d'une terrasse sur bâtiment existant au 33 rue Principale, en section n° 01, parcelles n° 75 et 320 d'une contenance totale de 1506 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0011 présentée par M. Valentin HISLER, pour la création d'une fenêtre en façade ouest au 10 rue des Blés, en section n° 03, parcelle n° 474 d'une contenance de 686 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0012@ présentée par Mme Isabelle MERKLEN, pour la création d'un parc grillagé avec poulailler au 68 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 15 d'une contenance de 194 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0013@ présentée par Mme Isabelle MERKLEN, pour la création d'un parc à poules grillagé amovible au 68 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 15 d'une contenance de 194 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0014@ présentée par Mme Roxane SCHMITZ, pour le remplacement d'un bardage, d'une fenêtre et d'une porte de grange au 10 rue de Rantzwiller, en section n° 01, parcelle n° 109 d'une contenance de 352 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0015@ présentée par Mme Noëlle BAELE CORDIER, pour le remplacement d'une clôture au 14 rue des Seigneurs, en section n° 01, parcelles n° 338 et 339 d'une contenance totale de 1900 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0016 présentée par M. Frédéric RAPP, pour la pose de 13 panneaux solaires au 2B rue des Acacias, en section n° 02, parcelles n° 235 d'une contenance de 2486 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0017@ présentée par M. Alex FREY, pour la création d'un escalier, le changement d'une clôture et la pose d'un bardage sur le sous-bassement de la maison au 4 rue des Blés, en section n° 03, parcelles n° 480 et 481 d'une contenance totale de 372 m².

Permis de construire n° PC.68324.26.0002 présenté par la SCI La Family Berg Alm, pour la construction de deux bâtiments annexes au 33 rue Principale, section n° 01, parcelles n° 75 et 320 d'une contenance totale de 1506 m².

Permis de construire n° PC.68324.26.0003 présenté par M. Vincent STRICH, pour la construction d'une maison d'habitation rue des Loups, section n° 03, parcelles n° 187 et 188 d'une contenance totale de 2409 m².

14/ Travaux

Rue de la Fontaine : concernant le programme de sécurisation, une première intervention de l'entreprise SIGNATURE a permis d'effectuer un traçage horizontal permettant de délimiter une piste piétonne.

Reste à définir l'emplacement précis des écluses. Une signalisation provisoire pourrait être installée afin de vérifier une implantation correspondante aux attentes souhaitées.

Rue du Winzerhaus : en partie haute, à la sortie du lotissement « les jardins de Laure », prévoir d'installer un panneau « STOP ».

Rue des Blés : prévoir également l'installation d'un panneau « STOP » à chaque entrée/sortie de cette rue.

Futur atelier communal : suite aux propositions faites par l'ADAUHR pour la création d'un hangar de 240 m² + 50 m² fermé et isolé, il nous faut maintenant prendre des décisions pour définir l'implantation précise :

Déplacement de la propriété communale « Gesser » pour élargir le trottoir rue Principale ?

Démolition ou conservation de la propriété communale « Bohrer » ?

Autant de choix importants pour voir se concrétiser ce futur projet ... de ce fait, l'avis de l'ensemble du Conseil municipal est nécessaire. Une visite sera organisée sur place très prochainement.

15/ Activités des commissions

Plan Local d'Urbanisme : la période légale pour l'enquête publique est clôturée depuis le jeudi 23 avril dernier à 19h00.

Le commissaire enquêteur va étudier les différentes remarques transcrites dans le registre, y compris celles présentées par Mme DENTZ du Bureau d'Etudes « OTE Ingénierie ».

Il dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport.

Journée citoyenne : la date approche puisque le rendez-vous est prévu pour le samedi 23 mai prochain.

Une rencontre est prévue mercredi 29 avril à 9h00 entre le maire, la commission compétente et le service technique, pour lister les différents chantiers.

Toutes suggestions de travaux sont les bienvenues.

Un flyer sera distribué à l'ensemble de la population par les soins de l'équipe municipale.

SIVOSC : les membres constituant ce syndicat ont été élus le 20 avril dernier. La présidence revient à STEINBRUNN-LE-HAUT avec l'élection de Mme Sophie DIENER et pour STEINBRUNN-LE-BAS, c'est Mme Frédérique BIEDERMANN-GOEPFERT qui est élue vice-présidente. Toutes nos félicitations à elles deux.

Mme DIENER précise que le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 5 mai 2026 à 18h00 à l'école de STEINBRUNN-LE-BAS.

Cinéma plein air : l'organisation de cette soirée de projection en plein air est reconduite pour cette année. La société de location de films « CRCC » sera recontactée à ce sujet et M. Jean-Philippe RUBERT, adjoint et responsable de cette commission invite chaque élu à réfléchir et à proposer une idée de film.

Une réunion sera organisée prochainement pour faire le point.

16/ Informations SLA

Le maire informe qu'il est reconduit dans ses fonctions de Conseiller délégué en charge de la mobilité douce et des pistes cyclables.

17/ Informations/Divers

GIC de l'Altenberg n°20 : l'assemblée générale s'est tenue le vendredi 24 avril dernier à Rixheim. De nombreuses informations ont été communiquées notamment en matière de chiffres et de statistiques. Une rencontre est prévue en mairie le jeudi 30 avril prochain à 18h, en présence du président du GIC, M. Arnaud KAUFFMANN.

Bois/forêt : PEFC Territoires Grand Est informe de la tenue de leur prochain Comité local Alsace, le mercredi 6 mai à partir de 9h30 pour une découverte des coulisses de l'économie circulaire appliquée aux déchets organiques sur le site d'AGRIVALOR à HIRSINGUE. Cette matinée, ouverte à tous, est l'occasion de comprendre les enjeux de la valorisation des biodéchets, de la méthanisation à la production de bois énergie.

« Mes meilleurs menus » : campagne de communication du service Santé de Saint-Louis Agglomération pour faire connaître aux habitants, le dispositif gratuit « mes meilleurs menus » destiné à favoriser une alimentation équilibrée, saine et durable.

Ligue contre le cancer : proposition de rencontre avec l'organisme « La ligue contre le cancer » afin de nous présenter leurs missions, les actions menées dans le Haut-Rhin ainsi que le programme « Ma ville se ligue contre le cancer »

Les Lys d'argent : dans un contexte de vieillissement de la population, la prévention de la perte d'autonomie des seniors constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. M. Jean-Philippe RUBERT, dans le cadre du CCAS, est en contact avec cet organisme pour d'éventuelles actions à mener.

-0-0-0-0-0-0-

Informations de dates :

Mardi 28.04.2026 à 18h30 : rencontre avec M. LANDWERLIN de l'Agence pour l'urbanisme ;
Mercredi 29.04.2026 à 10h00 : rencontre avec Mme MORY de l'ADAUHR pour le recensement des chemins ruraux ;
Mercredi 29.04.2026 à 19h00 : réunion du Conseil de fabrique ;
Jeudi 30.04.2026 à 18h00 : rencontre avec M. Kauffmann du GIC de l'Altenberg ;
Mardi 05.05.2026 à 18h00 : conseil d'école à Steinbrunn-Le-Bas ;
Vendredi 08.05.2026 à 19h00 : cérémonie de commémoration à Bruebach ;
Dimanche 10.05.2026 à 11h00 : cérémonie de commémoration à Landser ;
Vendredi 22.05.2026 à 18h45 : assemblée générale de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace ;
Vendredi 29.05.2026 à 14h00 : la préfecture organise une rencontre d'information aux nouveaux élus.

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 51 minutes.

En raison des nombreux jours fériés au mois de mai, la prochaine séance est prévue pour le Lundi 1^{er} juin 2026 (sauf point urgent à délibérer entretemps).

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE: <u>Secrétaire de séance</u>	Clémence CODIROSSO : <i>Par proc., Florence PION</i>	Serge DENTZ :
Sophie DIENER :	Christian ENTZ :	Germain JUNG : <i>A partir du point n°8</i>
Mélissa HELGEN :	Pierre MALATRÉ :	Fabienne MARTIN :
Laëtitia MELLÉ : <i>Par proc., Mélissa HELGEN</i>	Florence PION :	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Denis WACH :	

Délibérations :

N° 01 pour le point 03 : demande de rajout d'un point supplémentaire ;

N° 02 pour le point 04 : budget ; approbation du CFU ;

N° 03 pour le point 05 : budget ; affectation de résultats ;

N° 04 pour le point 06 : budget ; vote des taux communaux 2026 (état 1259) ;

N° 05 pour le point 07 : budget ; vote des subventions ;

N° 06 pour le point 08 : budget ; présentation et approbation du budget 2026 ;

N° 07 pour le point 09 : nomination du référent déontologique ;

N° 08 pour le point 10 : nomination des membres pour la CCID ;

N° 09 pour le point 11 : emplois-jeunes pour l'été ;

N° 10 pour le point 12 : mise en place d'un règlement intérieur du Conseil municipal.

N° 11 pour le point 13 : désignation d'un membre autorisé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du maire ou de l'adjoint délégué.